

E 4789

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 octobre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat le 5 octobre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC33/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO).

13715/09.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 30 septembre 2009
(OR. en)**

13715/09

FIN 333

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 29 septembre 2009
Destinataire: Monsieur Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC33/2009 - Section III -
Commission - du budget général 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC33/2009.

p.j.: DEC33/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 25/09/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 15, 29

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 33/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1502 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme

ARTICLE - 15 02 09 Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation

CP - 5 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2902 Production d'informations statistiques

ARTICLE - 29 02 01 Achèvement de la politique d'information statistique

CP 1 755 000

ARTICLE - 29 02 03 Programme "Statistiques communautaires" 2008-2012

CP 3 245 000

INTRODUCTION

Dans le cadre de la Communication de Mme GRYBAUSKAITE du 8 avril 2009 (SEC(2009)477 final) concernant les actions à considérer dans le contexte de la crise, Eurostat a décidé de réduire les délais de paiement par une série d'actions, notamment par le paiement des préfinancements de prestations de services dès la signature du contrat et par la simplification des circuits financiers. Des contrats et conventions datant de 2007, voire 2006 restent encore ouverts et les paiements finaux arrivent à échéance en 2009.

En considérant ces paiements à effectuer d'ici la fin 2009, les crédits disponibles et les recettes attendues (recouvrements ex post, recettes affectées externes), un renforcement en crédits de paiement pour un montant de 5 000 000 d'euros est demandé afin d'honorer au plus vite les engagements contractuels.

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

29 02 01 - Achèvement de la politique d'information statistique

b) Données chiffrées à la date du 10/09/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	9 500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	171 000
2. Virements	5 890 645
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	15 561 645
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	14 013 871
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 547 774
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	3 302 774
7. Renforcement proposé	1 755 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,47%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	670 725
2. Crédits disponibles à la date du 10/09/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

La ligne du programme statistique 2003-2007 (ligne budgétaire 29.0201) couvre les paiements finaux de conventions de subventions aux Etats Membres, principalement pour les projets relatifs aux enquêtes portant sur les revenus et conditions de vie, sur la collecte des données auprès des Etats Membres concernant la parité du pouvoir d'achat, le support aux utilisateurs et l'amélioration de la qualité des comptes nationaux.

I.B

a) Intitulé de la ligne

29 02 03 - Programme statistique communautaire 2008-2012

b) Données chiffrées à la date du 10/09/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	11 545 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	207 810
2. Virements	3 600 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	15 352 810
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	13 625 898
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 726 912
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 971 912
7. Renforcement proposé	3 245 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	28,11%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 10/09/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

La ligne du programme statistique 2008-2012 (ligne budgétaire 29.0203) couvre les factures qui concernent principalement les préfinancements de projets sur la stratégie du développement durable, la correction des coefficients extra UE, les paiements intermédiaires de contrats portant sur des services statistiques dans le domaine monétaire et financier, ainsi que sur les paiements finaux du projet relatif aux indicateurs économiques européens.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

15 02 09 - Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation

b) Données chiffrées à la date du 10/09/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	27 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	648 000
2. Virements	-1 476 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	26 172 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	11 424 446
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	14 747 554
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	9 747 554
7. Prélèvement proposé	5 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,52%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	2 512 913
2. Crédits disponibles à la date du 10/09/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne budgétaire 15.02 09 est destinée à couvrir les paiements liés à l'achèvement de programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les contrats à clôturer en 2009 sur les programmes précédents, en particulier SOCRATES et LEONARDO da VINCI nécessitent moins de crédits que prévu. De plus certains rapports finaux sont en retard. Aussi, il semble opportun de dédier une part de ces crédits de paiement au renforcement des lignes budgétaires 29.02 01 et 29.02 03.